Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-212801401-20261112-54-2026-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026

ÉPERNON
www.ville-epernon.fr

ARRÊTE PERMANENT N° 54/2026

PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS N°12/2026 ET N°18/2026 ET ATTRIBUTION DES DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES Madame Cendrine CHERGUI, Cinquième Adjointe au Maire

Le Maire de la commune d'Épernon,

Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu le renouvellement complet du conseil municipal suite aux élections du 15 mars 2026,

Vu l'arrêté municipal n° 12/2026 en date du 23 mars 2026 accordant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-France CAUSSIN, cinquième Adjointe au Maire,

Vu la lettre de démission de Madame Marie-France CAUSSIN en tant que cinquième Adjointe au Maire, en date du 19 août 2026.

Vu la notification d'acceptation par Madame la Secrétaire Générale, Madame Agnès BONJEAN en date du 5 octobre 2026,

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'organisation des délégations afin de veiller à la bonne administration et à la continuité des services de la commune ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal n° 12/2026 du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-France CAUSSIN est expressément abrogé à compter du 5 octobre 2026.

ARTICLE 2 : L'arrêté municipal n° 18/2026 du 7 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Cendrine CHERGUI est abrogé à compter du 10 novembre 2026.

ARTICLE 3 : En application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Cendrine CHERGUI, Cinquième Adjointe au Maire, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

SOLIDARITÉ, SOCIAL, SANTÉ, LOGEMENT ET VIE DE QUARTIERS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-212801401-20261112-54-2026-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026

Dans le cadre de sa délégation, Madame Cendrine CHERGUI aura en charge de prendre les décisions relatives :

- à la solidarité, l'action sociale (y compris le suivi des demandes de subventions liées à ce secteur d'activité), la gestion et le suivi des logements en liaison avec les bailleurs sociaux, ainsi que la coordination et le suivi de toutes demandes relatives au secteur de la santé.
- à la vie des quartiers : animer et constituer les réunions de quartiers, suivie et élaboration des projets de quartiers

ARTICLE 4 : Cette délégation entraîne délégation de signature des documents portant sur les fonctions précitées (tous courriers, dossiers, actes réglementaires et actes individuels ou contractuels et pièces administratives).

La présente délégation concerne également tout acte qui, du fait d'un éventuel changement de législation ou de réglementation, s'y substituerait tout en ayant le même objet ou un objectif identique.

ARTICLE 5 : La signature par Madame Cendrine CHERGUI des pièces et actes repris à l'article 3 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante *« par délégation du Maire »*.

ARTICLE 6 : En application de l'article L.2122-20 la présente délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et inscrit au recueil des actes administratifs de la commune d'Épernon et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.

ARTICLE 8 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-212801401-20261112-54-2026-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026

ARTICLE 9 : Est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Chartres.

SPECIMEN de la Signature

Fait à Épernon, le 12 novembre 2026

MAIRIE D'EPERNON (Eure-et-Loir)

Cendrine CHERGUI
5ème Adjointe déléguée à la solidarité, le social et le logement

Loïc BOUR
Maire

Date de publication en ligne : 12 novembre 2026
Auteur : Loïc BOUR- Le Maire
Une copie est transmise pour information et à toutes fins utiles à :
Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir